



AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 10 – 2022

CHANGEMENT DE LIEU D'EMBARQUEMENT SÉCURISÉ DE LA GARDE CÔTIÈRE AMÉRICAINE

Le secteur Buffalo de la garde côtière américaine a changé son lieu d'embarquement pour vérification de sécurité de façon temporaire pour les navires qui transitent le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs à destination des ports américains. Les vérifications de sécurité auront maintenant lieu à l'ancre Pointe Tibbett. Les navigateurs sont avisés que :

- La garde côtière américaine contactera les navires avant leur entrée dans le lac Ontario. Le commandant du secteur Buffalo donnera alors un ordre du capitaine de port (COTP) pour diriger le navire vers l'ancre.
- L'équipe de vérifications de sécurité de la garde côtière américaine embarquera sur les navires après qu'ils soient arrivés à l'ancre désigné et que la manœuvre d'ancre soit terminée.
- À la fin de l'embarquement, le secteur Buffalo émettra une lettre annulant l'ordre du capitaine de port (COTP). Le navire pourra donc procéder vers son port de destination une fois que l'équipe vérifications de sécurité est débarquée de façon sécuritaire.
- Toutes autres procédures de sécurité d'embarquement de la garde côtière américaine demeurent inchangées.

Note : Toutes questions concernant les vérifications de sécurité de la garde côtière américaine peuvent être adressées au centre de commande du secteur Buffalo au numéro (716)-843-9527 (disponible 24h/7).

Le 15 mars 2022